



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pédagogie

Question écrite n° 17031

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc attire l'attention de M. le ministre délégué à l'enseignement scolaire sur les résultats d'une étude internationale récemment publiée. L'étude, réalisée dans trente-cinq pays en 2001, a mesuré les performances en lecture des élèves achevant leur quatrième année de scolarité obligatoire. Or, il s'avère que la France se situe au treizième rang de ce classement. Eu égard à cette position peu glorieuse, il lui demande comment il entend améliorer l'apprentissage de la lecture.

Texte de la réponse

Les résultats qu'ont obtenus les élèves français lors de l'évaluation comparative internationale PIRELS placent en effet notre pays au treizième rang de l'ensemble des nations qui ont participé. Divers éléments sont de nature à relativiser ces résultats à une évaluation qui ne favorise sans doute pas vraiment les écoliers français. D'une part, ils se trouvent parmi les plus jeunes parce que l'enquête concerne la quatrième année d'enseignement obligatoire et que, dans de nombreux pays, l'obligation scolaire démarre à sept ans et non à six ans comme en France ; l'écart d'âge peut expliquer une différence de maturité qui n'est pas sans importance dans le traitement de certains types de questions. D'autre part, les protocoles sont inspirés de modèles anglo-saxons et donc d'approches de la lecture qui ne sont pas toujours concordantes avec celles auxquelles nos élèves ont été formés. Néanmoins, ces résultats confirment la nécessité de faire de la maîtrise de la lecture et de l'écriture la première des priorités pour l'école primaire. Depuis la rentrée scolaire dernière, diverses mesures ont été prises avec le plan de prévention de l'illettrisme défini par le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche pour que cette priorité soit effective dans tout l'enseignement primaire. Ce plan s'appuie sur les nouveaux programmes pour l'école primaire dans lesquels un ensemble de dispositions doit conduire à améliorer l'efficacité de l'enseignement de la lecture et de l'écriture. Les directives en matière de pédagogie de la lecture sont plus rigoureuses que par le passé en ce qu'elles définissent des moments incontournables de l'apprentissage, qui devront être respectés quelles que soient les méthodes adoptées par les maîtres ; ainsi devra-t-on s'assurer que les élèves ont compris le codage alphabétique des mots, peuvent analyser les mots en constituants simples et, inversement, effectuer les synthèses qui permettent d'écrire des mots nouveaux, savent déchiffrer des mots complexes, fixent correctement l'orthographe de mots courants. En outre, les nouveaux programmes imposent la lecture d'une dizaine d'oeuvres de littérature de jeunesse, oeuvres du patrimoine pour l'enfance ou contemporaines, pour chaque année du cycle des approfondissements. Dans ce cycle, tous les champs disciplinaires doivent être exploités pour proposer très régulièrement des activités de lecture et d'écriture diversifiées. Enfin les horaires quotidiens dévolus aux activités de lecture et d'écriture sont-ils précisés alors que ce n'était plus le cas depuis 1969 : ce sont deux heures trente au cycle des apprentissages fondamentaux et deux heures au cycle des approfondissements qui doivent être consacrées à la lecture et à l'écriture chaque jour. En accompagnement des programmes de 2002, les maîtres ont reçu des documents leur facilitant la mise en oeuvre des nouvelles prescriptions. Les dispositifs d'évaluation des acquisitions en français sont reconduits et enrichis ; les maîtres sont aidés pour pouvoir en tirer un meilleur profit et proposer à leurs élèves fragiles ou en difficulté des réponses pédagogiques adaptées. C'est tout particulièrement le cas au cours

préparatoire, pour lequel un livret, élaboré à l'intention des maîtres de ces classes et diffusé à tous après une période de consultation, décrit la typologie des principales difficultés rencontrées et des situations pédagogiques de remédiation. En complément de ces mesures à portée pédagogique, le plan de prévention de l'illettrisme comprend d'autres volets. L'expérimentation portant sur des classes de cours préparatoire à effectifs réduits concerne depuis septembre 2002 une centaine de classes environ ; elle se prolongera en 2002-2003. Situées dans des écoles qui accueillent une population défavorisée, plus vulnérable face aux exigences des apprentissages scolaires, comme en attestent les résultats des années antérieures aux évaluations nationales en CE 2, les classes rassemblent une dizaine d'élèves. Le suivi de cette expérimentation est piloté par un comité scientifique ; outre des évaluations régulières des acquis des élèves selon des protocoles nationaux, les pratiques pédagogiques des maîtres font l'objet d'observations par des universitaires et des inspecteurs. L'ensemble des données sera analysé et les résultats rendus publics. Une expérimentation est également en cours sur les usages des technologies de l'information et de la communication pour l'apprentissage de la lecture et de l'écriture. Le dispositif d'observation des situations pédagogiques, qui peuvent concerner une classe ou seulement un groupe d'élèves, viser un apprentissage ou des remédiations, doit durer jusqu'en juin 2004. Par ailleurs, des actions sont conduites hors temps scolaire avec la mise en place, par les services déconcentrés de la jeunesse et de l'éducation populaire, d'un programme d'incitation à la lecture et à l'écriture pour les enfants et adolescents qui fréquentent les centres de loisirs sans hébergement (CLSH) et les centres de vacances, et pour ceux qui participent aux activités mises en place dans le cadre des contrats éducatifs locaux (CEL). Ces actions mobilisent de nombreux partenaires associatifs locaux. Un site internet ministériel dédié à la prévention de l'illettrisme sera ouvert à la rentrée 2003. Il apportera des informations et des ressources aux enseignants, parents, associations et autres acteurs impliqués dans des actions en faveur de la lecture ; il favorisera la mutualisation des pratiques et des échanges, en particulier entre chercheurs et praticiens.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17031

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 2003, page 3095

Réponse publiée le : 4 août 2003, page 6205